



Cahier des charges de la labellisation

« P@rents, parlons Numérique »

Actions de parentalité numérique

2025

Contexte

Le label « P@rents, parlons Numérique » s'inscrit dans le plan d'action interministériel « Pour un usage raisonné des écrans par les enfants et les jeunes » publié en février 2022.

Le pilotage du développement du label « P@rents, parlons Numérique » dans les territoires a été confié à l'Unaf, dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs Etat-Unaf qui a été signée en mars 2022 pour la période 2022-2026 en lien avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale et un comité d'experts.

L'objectif général est de poursuivre et renforcer l'accompagnement des familles (parents et enfants) vers un usage numérique responsable, et d'accompagner les professionnels dans des actions autour du soutien à la parentalité. Il s'agit également de favoriser l'accès et l'appropriation des usages et des outils numériques auprès des parents dans un objectif d'inclusion et de citoyenneté numériques.

Ce projet découle des constats suivants :

- Les pratiques numériques sont de plus en plus précoces : ainsi, les enfants reçoivent leur premier appareil numérique de plus en plus jeune : 10,3 ans en moyenne*.
- Les parents sous-estiment les pratiques numériques de leurs enfants : 9% des enfants de 7-10 ans se rendent sur les réseaux sociaux selon les parents alors que les enfants déclarent être 28% à le faire.
- Près d'un parent sur deux ne se sent pas ou pas suffisamment accompagné pour réguler l'utilisation des écrans par les enfants* ;
- La gestion des écrans reste l'activité éducative et parentale la plus difficile pour les parents**.
- Les initiatives nationales ou locales, de terrain ou en ligne pour accompagner les familles et les professionnels ne manquent pas mais souffrent d'un manque d'harmonisation et de coordination.
- Les discours et les informations véhiculées peuvent parfois se révéler contradictoire ou ne pas aller dans le même sens, interrogeant leur fiabilité.
- Près de la moitié des parents d'enfant en âge d'école primaire interrogés considèrent que les recommandations émises concernant l'usage des écrans reposent sur des opinions individuelles et ne se fondent sur aucune donnée scientifique***.
- +67% des enfants de 6 à 10 ans sont inscrits sur les réseaux sociaux (****).

*Chiffres issus de l'étude Unaf-OPEN 2022 « Parents, enfants et numérique »

** Baromètre des familles, Unaf, 2025

*** Chiffres issus de l'enquête IFOP pour la Fondation pour l'enfance, « Les usages numériques récréatifs et éducatifs et leurs impacts sur les jeunes enfants (3-10 ans) »

**** Étude online réalisée par l'institut Audirep en mai 2024 pour l'Association e-Enfance / 3018 avec le soutien de la Caisse d'Epargne. 1 602 binômes de parents-enfants de 6 à 18 ans scolarisés interrogés (3 204 répondants au total)

Le label « P@rents, parlons Numérique » vise à renforcer l'accompagnement des parents face à un usage du numérique par leur enfant, notamment aux moyens de :

- La diffusion de messages clés autour de thématiques incontournables en lien avec l'usage du numérique par les enfants ; (*prévention, promotion du dialogue familiale, renforcement des compétences parentales, encouragement à un usage raisonnable et positif des écrans, prise en compte des recommandations du HCSP, protection, sensibilisation notamment la protection de la vie privée, l'utilisation responsable des réseaux sociaux, le cyberharcèlement, les usages positifs...*)
- Le développement et/ou le renforcement des compétences parentales dans l'accompagnement des usages numériques de leur enfant ;
- L'identification de ressources fiables sur lesquelles les parents, les professionnels et bénévoles qui les accompagnent dans le cadre du soutien à la parentalité peuvent s'appuyer.

Cet objectif s'inscrit pleinement dans l'axe 5 des préconisations de la commission d'experts sur l'impact de l'exposition des jeunes aux écrans, qui vise à « Mieux outiller, mieux former au numérique et mieux accompagner les parents, les enseignants, les éducateurs et tous ceux qui interviennent auprès des enfants, tout en organisant une société qui remet l'écran et le numérique à leur juste place ».

Pour atteindre cet objectif, Le label « P@rents, parlons Numérique » comporte deux volets :

- **Volet actions** : Ce projet se concentre sur des actions et initiatives de qualité mises en œuvre sur le terrain, identifiables grâce au label « Parents, parlons numérique ». Ce label valorise les initiatives locales qui visent à accompagner les parents dans l'utilisation des outils numériques par leurs enfants. Les initiatives labellisées « Parents, parlons numérique » incluent des ateliers, des cafés des parents, des groupes de paroles, des conférences, ... organisées par des acteurs locaux de soutien à la parentalité. En promouvant un dialogue ouvert et informé, ces initiatives encouragent les familles à adopter des pratiques numériques saines et à comprendre les défis et opportunités que présentent les technologies actuelles. L'objectif est de créer un environnement familial où le numérique est utilisé de manière constructive et sécurisée, favorisant ainsi le bien-être des enfants dans un monde de plus en plus connecté.
- **Volet ressources (en cours de lancement)** : centré sur l'identification et la promotion, grâce à l'octroi d'un label « Parents, parlons numérique » de ressources disponibles fiables à destination des parents et des professionnels qui les accompagnent. Ce volet vise à mettre en lumière des ressources et des outils fiables et de qualité destinée à aider les parents et les professionnels dans l'accompagnement des enfants dans le monde numérique. Le label « Parents, parlons numérique » garantit que ces ressources sont soigneusement sélectionnées pour leur pertinence et leur efficacité. Elles peuvent inclure des guides pratiques, des tutoriels interactifs et des outils ludiques, conçus pour faciliter l'apprentissage et la gestion des outils numériques en famille.

La mise en place d'un label « P@rents, parlons Numérique » doit permettre :

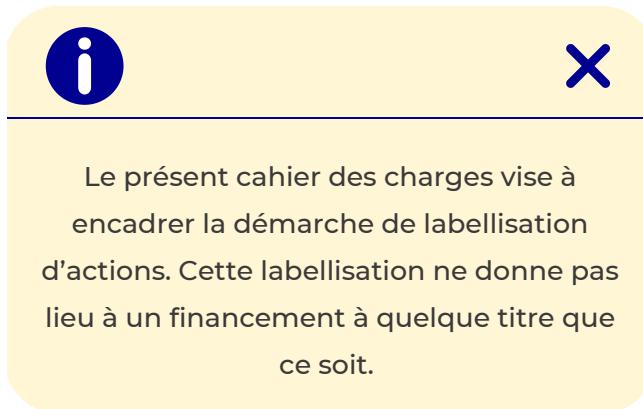
Pour les parents :

- L'accès à des ressources fiables et à des actions de soutien à la parentalité de qualité sur des sujets liés à l'usage du numérique par leur enfant

Pour les porteurs de projets/structures (professionnels et bénévoles) :

- L'identification et l'accès à des ressources fiables validées par des experts ;
- La valorisation de leurs projets et ressources dédiés à l'accompagnement des parents dans l'usage des outils numériques par leur enfant auprès des publics, des professionnels de terrain, des élus, des partenaires et financeurs potentiels ;
- L'accès à des ressources spécifiques pour renforcer les compétences professionnelles des équipes.
- Une communication autour des ressources et actions visant à accompagner les parents dans l'usage des outils numériques par leur enfant sur un support de communication dédié, afin d'améliorer leur visibilité ;

Ce dispositif vise également à créer une dynamique nationale et locale entre acteurs de l'accompagnement des parents dans l'usage du numérique par leur enfant (communauté d'acteurs), à diffuser un message clair et cohérent sur l'usage des outils numériques et leurs risques.



Les porteurs de projets qui souhaitent répondre à cet appel à projet s'engagent à respecter :

1. Les principes du CER (contrat d'engagement républicain).
2. La charte de la laïcité de la branche famille avec ses partenaires.
3. Les critères d'éligibilité (cf. Ci-après).
4. Promouvoir auprès des parents les messages clés (en annexe).

➤ Critères de recevabilité et d'éligibilité

01 ➤ Structures et porteurs d'actions éligibles

La labellisation concerne **des actions de parentalité numérique** (cf. paragraphe « actions éligibles ») mises en œuvre par des personnes morales de droit public ou privé.

Les personnes morales concernées devront respecter notamment les critères d'universalité (ouverture à l'ensemble des parents, gratuité), diffuser les messages portés par le dispositif « P@rents, parlons Numérique » et s'assurer de la qualité des intervenants.

La labellisation d'actions proposées par le secteur privé lucratif est possible dès lors qu'elles respectent notamment les critères d'universalité (ouverture à l'ensemble des parents, gratuité), **de diffusion des messages** définis par les membres du Comité d'experts du label « P@rents, parlons Numérique » et de la qualité des intervenants.

02 ➤ Types d'actions éligibles

La labellisation concerne l'ensemble des actions de proximité visant à soutenir et accompagner les parents en matière de parentalité numérique.

Sans exhaustivité, il peut s'agir :

- De groupes de paroles, d'échanges et d'entraide entre parents ;
- D'ateliers partagés « parents-enfants » ;
- De conférences ou ciné-débat ;
- De toutes démarches visant à aider les parents à acquérir et construire des savoirs autour de la parentalité numérique ;
- D'événements dédiés à la parentalité numérique (semaine, forums...).

Dans le cas d'événements plus généralistes ou thématiques (par exemple un événement lié à la parentalité, à la santé, à l'adolescence, au sport, à la culture, à la citoyenneté), le label peut être accordé et utilisé **uniquement pour l'action spécifique liée à la parentalité numérique**.

Ces actions peuvent être réalisées **en présentiel** ou dans le cadre de dispositif à distance.

Sont exclues :

Les actions portant sur la formation ou la montée en compétence des intervenants, professionnels ou bénévoles, n'entrent pas dans le champ de la labellisation.

De même, la réalisation d'outils n'impliquant pas d'interaction avec les parents n'entre pas dans le champ de la labellisation. Celles-ci peuvent en revanche être intégrées au socle de ressources à destination des parents ou des professionnels.

Ne sont pas éligibles, les actions d'accompagnement individualisé.

03 ➤ Publics cible

Les actions doivent s'adresser prioritairement aux parents. L'instance de labellisation sera attentive à ce que l'action proposée recherche la participation des parents sous toutes ses formes, sans pour autant l'imposer ou en faire un préalable à l'action. Elles peuvent leur être adressées directement ou à travers des actions intergénérationnelles de type ateliers parents-enfants.

Les actions peuvent aussi s'adresser aux grands-parents et aux adultes ayant une fonction éducative d'enfants ou de jeunes de leurs familles.

Les actions tournées exclusivement vers les enfants et les adolescents ne sont pas éligibles.

04 ➤ Qualification des intervenants

Le comité de labellisation sera particulièrement attentif à la qualification des intervenants (profil, expertise, compétences, expérience, mises à niveau) des intervenants à accompagner les parents.

Les profils des intervenants peuvent être très variés : il peut s'agir notamment de professionnels (salariés ou bénévoles) de la parentalité, de professionnels du numérique, d'enseignants, de professionnels de la santé et du secteur social et médico-social, de l'éducation populaire, ...

L'intervenant doit inscrire son action dans le respect des principes fixés par la charte nationale de soutien à la parentalité.

Les structures souhaitant labelliser une ou plusieurs actions devront s'assurer que les intervenants sont à jour des messages clés et de l'évolution des connaissances scientifiques et des ressources proposées par le comité d'experts.

Les structures s'engagent également à ce que les intervenants utilisent les ressources et les messages clés proposées par le comité d'experts.

05 ➤ Les thématiques à aborder

Les actions soumises à labellisation devront concerner les thématiques définies ci-dessous.

Ces thématiques devront être traitées dans une démarche bienveillante et rassurante auprès des parents. Elles devront s'appuyer sur des ressources fiables et des messages clés proposés dans le cadre du dispositif.

Les thématiques

➤ Étre parent à l'ère du numérique

- Pratiques numériques et postures parentales (relation avec les écrans, surveillance des enfants, exemplarité, communication en famille autour de ces enjeux, maintien du lien, rôle du contrôle parental...) ;
- Les peurs et les représentations des parents des outils numériques ;
- Les alternatives positives aux écrans ;
- Le temps d'écran ;
- Les usages positifs et familiaux des écrans ;
- Les premiers usages du smartphone ;
- Les jeunes enfants face aux écrans ;
- Numérique et école.



➤ Dérives et risques : les violences en ligne

- Cybercriminalité (arnaques en ligne, escroqueries, piratage, usurpation d'identité, faux profil...) ;
- Cyberharcèlement ;
- Contenus violents et inappropriés (violence, pornographie, haine en ligne...) ;
- Discrimination ;
- Pratiques à risques (nudes, revenge porn...).

➤ La santé et les écrans

- L'impact de l'exposition des écrans sur la santé (sommeil, santé physique, alimentation, vue...) ;
- Développement cognitif ;
- Consommation excessive, cyberdépendance.

➤ La citoyenneté numérique

- Protection des données personnelles ;
- Droits et responsabilités en ligne.



➤ S'informer à l'ère du numérique

- Education aux médias ;
- La désinformation ;
- Manipulation, biais.

Ces thématiques pourront être abordées sous l'angle spécifique :

➤ Des jeux vidéo

➤ Des réseaux sociaux

➤ L'Intelligence Artificielle

▶ Procédure de labellisation

01▶ Comité de labellisation

Actions locales

La labellisation des actions locales est adossée [à la plate-forme Elan](#) mise à disposition par la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) pour les demandes de financement d'actions de soutien à parentalité. [Les actions pilotées par le réseau des Unions départementales des associations familiales \(Udaf\)](#) pourront être directement labellisées par l'Unaf après examen de [leur dossier de candidature en ligne](#).

Les actions financées en tout ou partie par les CAF dans le cadre des REAAP seront labellisées par le comité des financeurs sur la base de ce cahier des charges.

Les actions non financées par les CAF : une expérimentation de labellisation des actions locales non financées par les CAF est menée depuis 2024 sur 5 territoires, co-piloté par les Caf et les Udaf via la plateforme ELAN, avec l'objectif d'une généralisation d'ici fin en 2025.

À l'issue du processus de labellisation, les porteurs d'actions recevront l'ensemble des ressources relatives au label (kit de ressources, logos et éléments graphiques).

La plus value du label

La labellisation « P@rents, parlons numérique » vous permet :

- Valoriser votre expertise sur les enjeux liés à la parentalité numérique.
- Visibilité renforcée.
- Référencer votre ressource dans le kit professionnel du label.
- Une meilleure portée auprès des familles et des partenaires.
- Accéder au kit professionnel national incluant des messages clés, ressources et des outils visuels.
- Intégrer une communauté d'acteurs engagés.
- Renforcer la coopération avec divers partenaires.
- Harmoniser de la qualité des messages diffusés auprès des parents.

[**Déposer sa candidature pour une action locale**](#)



02 ➤ Critères

Les actions seront labellisées sur la base des critères suivants :

- Clarté et cohérence de l'action par rapport au cahier des charges ;
- Ressources mobilisées ;
- Modalités de mise en œuvre de l'action ;
- Participation des parents : rechercher la participation des parents sous toutes ses formes, sans pour autant l'imposer ou en faire un préalable à l'action ;
- Accessibilité : les actions devront être accessibles à l'ensemble des parents avec une attention particulière portée à la participation des parents en situation de handicap ou de précarité ;
- Qualification des intervenants ;
- Gratuité des actions ;
- Respect des principes du contrat républicain, de la charte nationale de soutien à la parentalité et de la charte de la laïcité de la branche famille.

Le comité de labellisation sera vigilant à labelliser :

- Des actions visant à « aller vers » les familles ne fréquentant pas les structures et dispositifs de soutien à la parentalité numérique ;
- Des actions partenariales ;
- Des actions proposées sur des territoires peu fournis en matière d'offre ;
- Des actions recherchant la cohérence et l'adéquation aux besoins et aux attentes des familles sur le terrain.

03 ➤ Engagements de la structure

La labellisation d'une action entraîne un engagement des structures à :

- Respecter les termes du présent cahier des charges ;
- Rendre compte annuellement des actions menées dans le cadre du label ;
- Participer à la promotion du dispositif ;
- Accepter le cas échéant, d'être référencé dans l'annuaire national des actions "P@rents, parlons Numérique" ;
- S'appuyer sur les outils de communication du kit ;
- Recourir à la charte graphique du kit ;
- Faire apparaître le label sur les actions labellisées ;
- Diffuser les ressources proposées dans le cadre du dispositif notamment la plateforme je protege mon enfant.gouv.fr
- Promouvoir les messages clés issues du dispositif.
- Ne pas diffuser les kit professionnel à d'autres acteurs

04 ➤ **Evaluation et bilan de l'action**

Les structures devront transmettre en fin année un bilan de l'action labellisée sous forme dématérialisée indiquant :

- Le nombre de familles différentes accueillies dans le cadre de l'action labellisée ;
- Le nombre d'enfants mineurs accueillis par âge (0- 5 ans / 6-11 ans / 12 -18 ans) ;
- Les thématiques abordées ;
- Les mesures prises pour s'assurer de la mise à niveau des intervenants (formation continue, webinaire, partages de ressources).

Les structures pourront également transmettre tout élément complémentaire relatif à l'évaluation de leurs actions.

05 ➤ **Durée de labellisation**

La durée de labellisation est variable :

Les actions ponctuelles sont labellisées pour la durée de l'action ;

Les projets, composés d'une ou plusieurs actions sont labellisés pour la durée du projet et sur une durée maximale de 3 ans.

06 ➤ **Perte du label**

Plusieurs situations peuvent entraîner une perte du label. Le retrait du label est décidé par le comité national de labellisation dans le respect du principe de proportionnalité, notamment en cas de :

- Non-respect des engagements prévus par le cahier des charges ;
- Actions/procédures judiciaires à l'encontre de la structure portant préjudice au label ;
- Evaluation régulièrement non transmise ;
- Perte automatique au bout de 3 ans, en cas d'absence de demande de renouvellement.

Déposer sa candidature pour une action locale

Déposer sa candidature pour une action Udaf



Déposer sa candidature pour une action nationale

Les messages clés

- L'usage des écrans peut avoir des effets sur la santé (vue, sommeil, développement, obésité, sédentarité...).
- Les parents sont invités à :
 - Accompagner les enfants dans leurs premiers usages. Cet accompagnement s'adapte au fur et à mesure qu'ils grandissent et que leurs pratiques évoluent.
 - Dialoguer et s'intéresser aux usages et contenus consultés en ligne et pas seulement au temps passé sur les écrans.
 - Mettre en place des règles du bon usage des écrans au sein des familles.
 - Prêter attention à leurs propres pratiques numériques en tant que parent. La notion d'exemplarité est essentielle.
 - Veiller à l'équilibre dans les activités des enfants et partager des activités en famille autour et sans les écrans.
 - Respecter les systèmes de signalétique, notamment celles présentes sur les programmes de télévision et en matière de jeux vidéo.
 - Utiliser le contrôle parental sans que celui-ci remplace leur vigilance.
- En tant qu'intervenant d'une action labellisée "P@rents, parlons Numérique", vous accombez les parents sur ces différents points. Vous participez à dédramatiser les peurs et les représentations des parents sans nier les risques.



Une fois votre action labellisée, votre structure recevra le kit professionnel "P@rents, parlons Numérique" avec l'ensemble des messages clés, des conseils pratiques et les ressources identifiées ainsi qu'un kit de communication.

Notes

Notes

Label

P@rents, parlons NUMÉRIQUE

